



Villeneuve
Saint Georges

COMPTE RENDU ANALYTIQUE
DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 3 DÉCEMBRE 2015

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
ANNÉE 2015

6ème SÉANCE

CONSEIL MUNICIPAL

Madame la Maire soussignée
certifie que le compte rendu
de la présente délibération
a été affiché dans les délais légaux

SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le 3 décembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de VILLENEUVE-SAINT-GEORGES, se sont réunis à 19 h 30 à la salle Malraux, 2 allée Henri Matisse, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame la Maire,

ÉTAIENT PRÉSENTS

Daniel HENRY, Elsa BARDEAUX, Sylvie RICHTON, Charles KNOPFER (du point n° 1 au point n° 10 puis du point n° 17 au point n° 20), Yannick PILATTE, Guillaume POIRET, Nathalie DINNER, Christian JONCRET, Bénédicte BOUSSON JANEAU, Marema GAYE, Jean-Pierre DAVIDE, Marc THIBERVILLE, Soazic DEBBACHE, Mariam DOUMBIA, Birol BIYIK, Alexandre BOYER, Insaf CHEBAANE, Julia MORO, Nadia BEN MOUSSA, Imen GUEDDA (A partir des affaires traitées), Michel FAIISE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Jean-Paul ESPINAR (jusqu'à l'appel nominal), Philippe GAUDIN, Dominique JOLY, Anastasia MARIE de FICQUELMONT,

ABSENTS REPRESENTÉS

Mme la Maire donne procuration à Elsa BARDEAUX
Maurice BELVA donne procuration à Nathalie DINNER
José GRACIA donne procuration à Marc THIBERVILLE
Mohamed BEN YAKLEF donne procuration à Insaf CHEBAANE
Kalayarasi RAVIENDRANATHAN donne procuration à Daniel HENRY
Stéphanie ALEXANDRE donne procuration à Guillaume POIRET

ABSENTS NON REPRESENTÉS

Laurent DUTHEIL
Charles KNOPFER (du point n° 11 au point n° 16)
Omar CHERIGUENE
Mubbashar KHOKHAR
Imen GUEDDA (jusqu'à l'appel nominal)
Jean-Paul ESPINAR (A partir du compte rendu analytique)
Jocelyne LAVOCAT
Kristell NIASME

PARTICIPAIENT A LA RÉUNION

M. Lionel CHABERT, Directeur de Cabinet

M. Manuel MENAL, Directeur Général des Services

Mme Diana ZEMOURI, Directeur Général Adjoint des Services

M. Eugène MONTANTIN, Directeur Général Adjoint des Services

Mme Aurore RANÇON MEYREL, Responsable du secrétariat général et des affaires juridiques

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mme Bénédicte BOUSSON JANEAU a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée. M. Manuel MENAL, Directeur Général des Services de la Ville, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

DÉCLARATION LIMINAIRE DE M. DANIEL HENRY

M. HENRY

Notre assemblée se réunit dans des circonstances exceptionnelles. Tout d'abord, notre maire est en convalescence. Aussi, je vous demande de l'excuser.

Ensuite, nous nous réunissons après les attentats qui ont ensanglanté notre pays. Jamais notre pays n'avait pleuré autant de victimes d'actes terroristes. Des fanatiques ont frappé indistinctement au cœur de lieux où s'ébat la vie : au bar, au restaurant, au concert, au stade.

L'émotion demeure toujours aussi forte, à l'instar de notre solidarité, à l'égard des familles des victimes. Parmi celles-ci figure un jeune pompier du Fort de Villeneuve, présent le 13 octobre au concert du Bataclan. Il a dû être amputé d'une partie de sa jambe.

Ainsi que l'a indiqué notre maire, Sylvie ALTMAN, à Villeneuve, nous ne cesserons jamais le combat pour défendre les valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité. Nous ne tomberons pas dans le piège de la division. Nous sommes debout et resterons unis pour rejeter toutes les haines, les amalgames, les racismes et les discriminations.

Beaucoup ont loué l'efficacité du service public, le professionnalisme et le dévouement formidable de tous ces personnels des services publics, de sécurité, de santé, des pompiers, de la protection civile, des fonctionnaires territoriaux, qui ont été les premiers boucliers face à cette barbarie.

Je veux, devant vous, saluer tous nos agents qui se sont mobilisés dans l'urgence dès le 13 novembre pour prendre toutes les mesures nécessaires de protection et informer les Villeneuvois.

En lien avec la préfecture, nous avons pris toutes les dispositions nécessaires, notamment en direction des écoles et des établissements recevant du public. L'ensemble du personnel communal a été réuni. L'état d'urgence a été décrété et prolongé par le parlement pour trois mois.

Je ne formulerai aucun commentaire sur le bienfondé ou non des mesures prises par le gouvernement ou le parlement. Chacun demeure libre d'afficher son propre jugement. Simplet, j'ai l'intime conviction que si des moyens humains et financiers sont indispensables pour les services de police, de gendarmerie, de défense et de renseignement, il faudrait également des moyens financiers pour l'éducation, la petite enfance, la culture, pour le développement des services publics de santé, la protection civile, les services publics

territoriaux, qui ont représenté l'expression de la solidarité nationale. Le pacte social et éducatif doit, lui aussi, l'emporter sur le pacte de stabilité ou plutôt d'austérité.

Le défi que nous pose le terrorisme fondamentaliste ne pourra être levé que par des mesures sécuritaires. Il faut bâtir de nouvelles perspectives politiques, sociales, démocratiques ; un autre avenir pour la jeunesse. Il faut protéger la République ; celle qui ne peut être elle-même que si elle est sociale, démocratique, laïque et universaliste.

De ce point de vue, nous gardons à l'esprit que la démocratie reste une force, dès lors qu'elle est vivante et fait appel à la participation citoyenne, au contre-pouvoir de la liberté et du pluralisme de l'information, à l'indépendance de la justice, au droit de réunion et de manifestation.

Chacun sait que l'on ne peut vivre indéfiniment dans un climat de peur et d'effroi, propice au déferlement de propos et de propositions démagogiques, qui utilisent une émotion populaire légitime.

Nous avons besoin de comprendre, de débattre et d'examiner les éléments ayant conduit à une telle situation si nous ne voulons pas nous contenter de parer au plus pressé, sans viser les causes qui constitueraient à produire le pire.

Parmi celles-ci, les dimensions internationales, et notamment le cortège de guerres qui a semé le chaos au Proche et Moyen-Orient paraissent incontournables. La coalition internationale qui se met en place sous l'égide de l'ONU pour combattre Daech doit permettre de trouver des solutions politiques et de construire une paix durable. J'ai tendance à penser que ce n'est pas la guerre qu'il faut gagner, mais la paix qu'il faut conquérir.

Mesdames, messieurs, chers collègues, je vous propose de nous lever et d'observer une minute de silence en hommage aux victimes des attentats terroristes.

Une minute de silence est observée en hommage aux victimes des attentats de Paris récemment intervenus.

M. HENRY

Avant d'examiner l'ordre du jour de notre conseil, je tiens à rappeler que les élections régionales se tiendront les dimanches 6 et 13 décembre. Toutes les forces politiques et groupes politiques du conseil ont une responsabilité pour ce qui concerne le bon déroulement des élections. Aucune force de l'opposition n'a été en mesure de présenter un assesseur pour tenir les bureaux.

Il convient, en outre, de préciser que l'ordre du jour a dû être modifié : vous avez été informés que le point relatif à l'élection des conseillers métropolitains et territoriaux a été annulé, faute de parution du décret en Conseil d'État.

Nous avons reçu un courrier du préfet de région précisant le choix du territoire. Il s'agira du T12 avec les communes de l'ouest du département. Nous pouvons nous réjouir du respect de la volonté démocratique de notre conseil municipal.

En revanche, nous sommes dans l'obligation de convoquer un conseil extraordinaire, qui traitera uniquement ce point dans le cadre de son ordre du jour. Le préfet de région demande en effet impérativement la réunion des conseils municipaux dans la semaine du 14 au 19 décembre.

Nous devons vraisemblablement vous adresser le dossier en urgence, car le décret devrait être publié le 12 décembre. Nous l'attendons. Cette démarche est indépendante de notre volonté. Nous tenterons de convoquer une date au cours de la semaine susmentionnée, et de la communiquer au plus tôt, en espérant que le décret sera publié antérieurement.

M. ESPINAR

Je souhaite formuler un propos afin de rebondir sur votre introduction et la minute de recueillement, que je m'apprêtais, du reste, à vous demander. Il y a quelques mois, l'opposition vous demandait de sécuriser ces lieux, mais vous n'avez pas accédé à cette requête. À défaut, notre ville a récemment subi, à nouveau, un vol à main armée. En somme, vous ne pouvez ni sécuriser la ville, ni les lieux.

Je reviens donc vers vous pour la seconde fois afin de vous demander la fermeture du conseil. Cela nous permettrait de débattre sereinement.

Compte tenu des évènements récents, et de l'insécurité qui sévit en France (crimes de Mohammed Merah, décapitation du chef d'entreprise, affaire du Thalys, ainsi que la peine des familles des victimes), il semble que l'État est responsable de notre situation.

Les actes de barbarie ont été encouragés par le laxisme de nos gouvernants, qui, au début de l'année, au moment de la tuerie de Charlie Hebdo, auraient dû, au lieu de « parader » dans les rues de la capitale, prendre des mesures salutaires pour notre sécurité. Ce procédé nous conduit aujourd'hui à pleurer à nouveau des jeunes innocents.

Par le passé, un colonel nommé général avait décrété « *Les Français sont des veaux* », comme il aurait pu dire « *Les Français sont des moutons* », que les systèmes qui se succèdent tondent, et que ceux qui se revendiquent islamistes entendent égorger, à l'instar du chef d'entreprise précédemment évoqué.

Je tiens à demander aux jeunes et moins jeunes « de se réveiller ». L'histoire se répète. Nos gouvernements nous trahissent quotidiennement. Nous revivons, là, ce que j'ai connu en Algérie.

Monsieur, au nom de l'opposition, des personnes présentes et de nous-mêmes, je vous demande de nous abriter.

En vertu de l'état d'urgence instauré, alors que les lieux de culte sont placés sous garde militaire, Mme la Maire, premier magistrat, et vous, monsieur, premier adjoint de la ville, ne pouvez pas, moralement, vous soustraire à une demande de sécurisation qui n'entraînerait aucun coût pour la ville, quand bien même la demande émane de l'opposition, opposition qui représente 50 % de la population villeneuvoise – à quatre voix près.

En l'occurrence, vous ne pouvez ignorer ce précédent intervenu au conseil municipal de Nanterre, presque décimé.

Nous avons obtenu une minute de silence. Je souhaitais, en outre, demander le report de ce conseil municipal. À mon sens, nous devons aux familles de cesser toutes nos discussions stériles. Dans ce cadre, je n'ai pas le cœur à débattre, et je quitte les lieux.

M. HENRY

Je pourrais répondre à votre intervention, monsieur ESPINAR, mais je vais finalement m'abstenir. Je m'exprimerai simplement pour les collègues présents. Le conseil municipal est une instance publique. Aussi, le lieu doit rester ouvert. Notre commissariat est cependant averti de la tenue du présent conseil.

Je ne formulerai aucun commentaire d'autre part. Certains artisans politiques ont brûlé des voitures dans d'autres secteurs pour demander plus de sécurité. Cela étant, je n'irai pas plus loin dans ce débat.

M. POIRET

Nous sommes collectivement frappés par les événements récents. À titre personnel, ils sont particulièrement marquants. Ma génération a été touchée. Plus de 60 % des victimes avaient en effet moins de 35 ans. Comme de nombreux amis, je fréquente régulièrement le Bataclan. Aussi, je compte trois amis parmi les victimes. Cela me marquera durablement. Je pense que personne n'est insensible, et que tout le monde s'interroge.

Si, localement, cela n'est pas toujours le cas, nous observons une unanimité nationale. L'état d'urgence a été prolongé à l'unanimité des sénateurs et à la quasi-unanimité de l'Assemblée Nationale (moins six voix).

Je souhaite également réagir en termes de sécurité, dans la mesure où je suis concerné par cet aspect en tant qu'adjoint à la culture, et notamment par les représentations du théâtre. Nous avons mis en place des mesures de protection. Il n'est plus possible d'entrer dans le théâtre sans qu'une fouille systématique soit effectuée. En somme, nous mettons en place un certain nombre de processus pour protéger nos habitants.

Je ne peux rester silencieux face à une accusation prétendant que nous n'avons pas agi. Une loi sur le renseignement a été votée en juillet 2015. Elle vise à doter l'État d'un certain nombre d'outils pour réagir à cette menace.

Nous devons rester conscients : qu'importe nos outils, nous ne pouvons garantir un risque nul. Notre responsabilité consiste, du reste, à nous montrer honnêtes en la matière. Nous vivrons très probablement un certain temps – même si cela est très regrettable – avec ce risque.

Pour autant, toutes les mesures nécessaires sont mises en place pour protéger nos concitoyens. Vigipirate est renforcé depuis le mois de janvier. Nous pouvons tous constater la mobilisation des forces de police et des forces militaires, outre l'état d'urgence. Une mesure rapidement mise en place – dès janvier – a été renforcée pour garantir à nos concitoyens la sécurité à laquelle ils ont droit.

AFFAIRES TRAITÉES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CGCT

M. BIYIK

Je souhaite intervenir au sujet de la décision 125. Pourrions-nous connaître la valorisation de la mise à disposition des locaux à titre gracieux à l'association Asphalté ? Cela permettrait de mettre en avant les aides accordées par la commune à ladite association, dont je pense qu'elle effectue un travail remarquable au sein de notre ville.

D'autre part, l'article L.1611-4 du CGCT prévoit qu'une association bénéficiaire de subventions doit fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tout document faisant connaître les résultats de son activité.

M. HENRY

Ainsi que vous l'avez précisé, les locaux sont mis à disposition à titre gracieux. Ils ont été récupérés et réinstallés dans la ville. Ils n'ont donc entraîné aucun coût pour la ville. Par conséquent, ils ne coûtent rien au centre Asphalte. Nous vous transmettrons en outre la valorisation.

M. GAUDIN

Je souhaiterais obtenir des précisions s'agissant de la décision 146, portant sur un montant de 255 000 euros. Dans la mesure où il n'existe plus de réunion du groupe de travail issu de la Commission d'appel d'offres, je souhaiterais obtenir des informations quant à ce marché, notamment pour ce qui concerne le support sur lequel l'appel à candidatures a été effectué. Combien d'entreprises ont-elles formulé une offre ? Quels critères ont-ils été retenus pour classer les offres ? La ville a-t-elle directement étudié les offres ou avez-vous fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage ?

M. HENRY

Il s'agit d'un MAPA travaillé et étudié par les services des espaces publics. Sept offres ont été formulées et trois offres économiquement les plus avantageuses ont été retenues pour une phase de négociation : FHTP, Emulithe SATELEC, et l'entreprise SNTPP. La réponse la moins coûteuse émanait d'Emulithe SATELEC. Les trois entreprises répondaient techniquement au sujet posé.

Une étude a été réalisée par les services. Une attribution de points a été effectuée. Pour ce qui concerne la valeur technique, Emulithe est arrivé en seconde position (48 points à 55 points). L'entreprise est en revanche arrivée en tête au niveau global, devant SNTPP.

M. GAUDIN

Sur quel support l'appel à candidatures a-t-il été réalisé ?

M. HENRY

Il a été effectué sur la plateforme Synapse.

M. GAUDIN

Aucune insertion dans la presse n'a donc été réalisée, n'est-ce pas ?

M. HENRY

Une publication a été faite au BOAMP ainsi qu'au Moniteur

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2015

M. HENRY

Je tenais à apporter une modification minimale : s'agissant de la voiture du maire, il est acté une Twingo alors qu'il est question d'une Clio.

M. GAUDIN

En page 37, au moment où sept élus du conseil municipal ont quitté la salle, je lis : « (...) *De vifs échanges ad hoc s'amorcent dans la salle. Certains participants quittent la salle.* » Que signifie cela ?

M. HENRY

Il s'agit d'un compte rendu analytique. Ne sont reportés que les éléments enregistrés au micro. Aussi, tous les propos – de tous bords – n'ont pas nécessairement été enregistrés.

M. GAUDIN

Il n'est pas question de simples « échanges », mais de discussions ayant conduit au départ de sept conseillers municipaux. Cela mérite, a minima, une explication ou une justification. Le compte rendu a vocation à être lu par les Villeneuvois. Or, en l'occurrence, ils ignorent les raisons pour lesquelles nous avons quitté la salle.

M. HENRY

Les précisions ont d'ores et déjà été fournies publiquement par vos colistiers. J'ai entendu par voie de presse ou dans des tracts que tel ou tel mot a été prononcé. Vous n'attendez pas le compte rendu du conseil municipal pour vous exprimer. Nous rédigeons un compte rendu analytique du conseil municipal concernant tous les propos enregistrés.

M. GAUDIN

Dans ce cadre, je vous demande officiellement d'inclure dans ce compte rendu le fait que M. BOYER ayant traité de « facho » une conseillère municipale durant son intervention, les conseillers ont quitté la salle. Vous refusez, et j'en prends acte. En revanche, mon présent propos doit être intégralement traduit dans le prochain compte rendu. Pour cela, vous n'émettez donc aucune objection.

M. HENRY

Nous traduirons que vous avez formulé une remarque sur ce paragraphe. À ce jour, je rappelle que le compte rendu analytique d'un conseil municipal relève les débats autour des décisions et points traités lors dudit conseil. Je ne reprendrai pas les commentaires formulés sur place.

M. JOLY

Je ne pense pas que le compte rendu analytique reproduit *in extenso* uniquement les propos tenus relativement aux délibérations. D'autre part, le fait de cacher ou d'englober des propos relève de la malhonnêteté intellectuelle.

Je ne me souviens plus si les micros étaient ouverts ou non au moment où les propos ont été tenus. Cependant, il est certain que les échanges ont été enregistrés par l'un des micros. L'opposition, en effet, « portait haut » en termes de voix.

Je trouve ce type de comportement légèrement cavalier. À mon sens, même si vous nous avez habitué « à pire » entre les deux tours de l'élection municipale, le fait de caviarder des propos essentiels s'inscrit dans cette logique.

M. BIYIK

En page 43, je n'ai pas quitté la séance, mais uniquement ma place pour m'asseoir dans le public.

M. HENRY

Monsieur BIYIK, il semble nécessaire de rappeler la situation : lorsque vous avez quitté votre place, Mme la Maire vous a demandé si vous quittiez la séance. Vous avez répondu : « Je quitte ma fonction » Vous êtes alors parti vous asseoir dans les tribunes. Le procès-verbal fait apparaître le moment où vous avez quitté la table, et celui où vous avez quitté la salle.

Lorsque vous avez quitté la table, vous n'avez pas pris part au vote. Cela signifie, pour nous, que vous ne faisiez plus partie de l'assemblée. Il était évident que vous ne souhaitiez plus participer au conseil municipal.

Le Conseil municipal,

Par 26 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAISSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Dominique JOLY, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre.

Approuve le compte rendu du conseil municipal du 30 septembre 2015.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Remplacement de membres du conseil municipal au sein des différents organismes.

M. HENRY

Par délibération du mois d'avril et mai 2014, le conseil municipal avait désigné des représentants dans différentes associations, commissions, organismes. Il convient aujourd'hui de revoir ces désignations.

En effet, par ses attributions, Nadia BEN MOUSSA a été désignée comme représentante de la commune au sein du conseil d'administration du collège Roland Garros. Compte tenu de certaines contraintes personnelles, elle sollicite son remplacement pour ce qui concerne cette mission. Elle conserve toutefois parallèlement toutes les autres.

D'autre part, dans les délibérations précitées, M. Birol BIYIK a été élu pour représenter la commune et Mme la Maire au sein de différentes instances : commission d'aménagement de la ZAC de la Pologne, commission locale de l'AVAP, le syndicat mixte du réseau de chaleur, le SYNCOM, le SyAGE, la mission locale Viva et le conseil d'école élémentaire Anatole France.

Or, postérieurement à ces désignations, M. BIYIK s'est prononcé ouvertement, notamment par ses votes en conseil municipal, mais aussi par ses propos, en opposition à la majorité à laquelle il appartenait et dans laquelle il avait été désigné.

Dès lors, comme le prévoit l'article L.2121-33 du CGCT, le conseil municipal peut décider son remplacement. S'agissant d'une nomination, et conformément aux dispositions de l'article L.2121 du CGCT, cette élection doit se dérouler à bulletin secret, sauf si l'ensemble des membres demande qu'un vote à main levée soit organisé.

Néanmoins, le dernier alinéa dudit article précisé issu de la loi de 2004 donne la possibilité au conseiller municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder à un vote à bulletin secret.

M. GAUDIN

Avant d'engager la procédure, il convient d'évoquer une précision technique. Si l'article L.2121-33 prévoit les modalités de remplacement des délégations d'un conseiller, il ne prévoit en rien la manière de les lui retirer.

M. HENRY

Cela revient au même.

M. GAUDIN

Le remplacement constitue une seconde étape. Pour donner des fonctions à un remplaçant, il faut préalablement que le conseiller se soit vu retirer les siennes. Or, s'il ne démissionne pas, l'article L.2121-33 ne prévoit en rien les conditions de retrait.

M. HENRY

Il existe une jurisprudence en la matière : le tribunal administratif précise que si le conseil municipal décide de remplacer le conseiller, alors il peut le faire. Il s'agit, là, d'une substitution. On ne peut retirer, sauf par démission, une mission de conseiller municipal à un élu. En revanche, le maire peut retirer une délégation, dans la mesure où le conseiller représente le maire auprès d'un organisme. Dans ce cadre, un remplacement sous-tend qu'il existe un retrait de délégation du maire. On demande alors un remplacement des délégations par un autre conseiller municipal.

M. GAUDIN

Dans le cas présent, il ne s'agit pas de délégation. Aucun arrêté n'a été mis en place dans ce sens.

M. HENRY

Il s'agit de représentation et non de délégation. La logique est similaire.

M. GAUDIN

Je conteste cela.

M. HENRY

Nous proposons la désignation d'un conseiller municipal en remplacement d'un autre.

M. GAUDIN

Pour être remplacé, ledit conseiller ne doit plus occuper ses fonctions.

M. HENRY

Il ne les occupe plus, puisque la Maire ne le souhaite plus. Il émet alors une proposition au conseil municipal.

M. GAUDIN

Le fonctionnement n'est pas celui-ci.

M. HENRY

Je vous propose donc d'amender le projet de délibération et de procéder en deux temps : Le conseil municipal se prononcera d'abord sur le retrait des mandats de représentant à M. BIYIK puis sur la désignation de son remplaçant. Je propose tout d'abord un vote à main levée : qui est favorable au retrait des missions données par le maire ?

M. BIYIK

Il convient de procéder à un vote à bulletin secret. De plus, cet élément ne fait pas partie de la délibération inscrite à l'ordre du jour.

M. HENRY

Monsieur BIYIK, vous n'avez plus la confiance du maire. Il convient de voter concernant le retrait des missions qui vous avaient été confiées par le maire. Ensuite, nous procéderons à un vote s'agissant de votre remplacement. Libre à vous de contester cette méthode.

M. BIYIK

Je m'interroge sur l'objectif consistant à me retirer mes délégations alors qu'il m'est impossible d'assister aux réunions en raison de votre mauvaise volonté organisationnelle. D'ailleurs, je n'ai accès à aucun document administratif. J'attends l'inventaire des parcelles soumises au portage financier, la convocation pour participer à la mission locale, la tenue de commission à des horaires respectant les disponibilités de chacun, etc.

Mesdames et messieurs les élus, « (...) *entendez-vous dans les campagnes mugir ces féroces soldats. Ils viennent jusque dans nos bras égorger nos fils, nos compagnes.* » Entendez-vous la frustration dans notre ville, le ras-le-bol des Villeneuvois ? Entendez-vous les cris de nos enfants sans avenir, de nos rues sales, de nos quartiers abandonnés, de nos maisons pillées, de nos commerces fermés ?

Y a-t-il une personne qui songe, qui pleure ici cette situation ? Y a-t-il un cœur, une âme sensible qui se révolte contre ces calculs politiques, contre ce monde d'intérêts ?

Vous avez choisi la stratégie la plus néfaste, qui consiste à bâillonner les élus, à leur interdire l'accès à la parole, qui permettrait le partage et le débat d'idées afin que l'intérêt général prime sur l'intérêt partisan.

80 % à 81 % des élus ici présents ne connaissent pas les dossiers ni les situations de leur ville. À la hauteur de votre incompetence est votre laxisme. Voici ce que je pense de vous et de votre politique dogmatique.

Je le répète : l'intérêt général doit prévaloir sur l'intérêt partisan, l'intérêt de notre commune. La vie de nos administrés doit être notre seule obsession. Elle ne doit faire l'objet d'aucune tractation.

Monsieur HENRY, votre cinglante défaite face à un candidat de l'immigration a laissé beaucoup de traces chez vous et vos partenaires d'intérêt. Cette situation ne doit pas vous déshumaniser et trouver un bouc émissaire à tout prix.

Messieurs les élus, je vous le dis en face : la discrimination n'est pas une question de droite, ni de gauche. Elle est partout, omniprésente, sous toutes les formes, et aussi dans ce conseil sous vos yeux bienveillants et approuvateurs.

Je me pose la question : dans ce conseil municipal, faut-il s'appeler Daniel, Sylvie, Laurent, Charles, Guillaume, Elsa, Bénédicte pour accéder à des postes d'adjoints et être un semblant décideur de l'avenir de notre ville ? Faut-il s'appeler Mohamed, Imen, Omar, Nadia, Insaf, Saba, pour être assis en bout de table par nécessité de quorum ?

Vos intimidations ne me font pas peur, et j'use de mon droit à la désobéissance civile pour dire non, pour dire assez. Je suis citoyen, je suis Français, je suis élu, que cela vous plaise ou non. Je fais partie du débat politique. Et je n'ai pas besoin qu'on parle ou qu'on pense en mon nom, ni à ma place.

Je demande la reconnaissance constitutionnelle de citoyen à dignité égale dans ma ville, dans mon pays des droits de l'Homme dont je suis acteur.

Liberté, Égalité, Fraternité ! Vive la France ! Vive la République ! Vive la démocratie !

M. HENRY

Je vous propose de procéder au vote de la délibération dont vous disposez pour ce qui concerne le remplacement de M. BIYIK dans ses missions.

Le conseil municipal,

Par 26 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAISSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Dominique JOLY, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenus.

Propose de retirer à M. Birol BIYIK ses mandats de représentation de la Commune suivants :

Mandat
Commission pour l'aménagement de la ZAC Pologne (suppléant)
Commission locale de l'AVAP (suppléant)
Syndicat mixte pour la production et la distribution de chaleur à VSG (suppléant)
Association SYNCOM (suppléant)
Syage (titulaire)
Mission locale VIVA (titulaire)
Conseil de l'école élémentaire Anatole France (titulaire)
Conseil d'administration du collège Roland Garros (titulaire)

**Par 32 voix pour,
Birol BIYIK ayant voté contre,**

Procède au vote, à bulletin secret, pour le remplacement de Mme Nadia BEN MOUSSA et M. Birol BIYIK au sein des différents organismes qui donne les résultats suivants :

	Nombre de votes obtenus
Liste des groupes la majorité municipale	26
Liste « Villeneuve tous unis c'est le moment »	0
Bulletins blancs ou nuls	0
Total des votes	26

FINANCES

3. Débat d'orientation budgétaire

M. HENRY

Nous avons voulu, avec le rapport qui vous a été transmis, donner à chaque conseiller les éléments du contexte financier, économique, institutionnel tant au plan national que local. Il fournit des indicateurs précis sur la situation de la ville, ainsi qu'un projet de compte administratif. En effet, l'année n'étant pas terminée, les comptes ne sont pas arrêtés.

Comme nous le rappelons chaque année, nous ne votons pas le budget. Il s'agit là d'un débat sur les orientations budgétaires, non technique, dans la mesure où lesdites orientations visent à traduire les choix politiques liés au contrat municipal conclu avec la population.

Notre débat se déroule dans un contexte général pesant de plus en plus lourdement sur les habitants, les collectivités locales et l'avenir des territoires. Je ne rappellerai pas l'ensemble des éléments et chiffres illustrant cette situation, mais tiens à insister sur deux points :

Le premier est marqué par l'aggravation de l'effet ciseau, à savoir la diminution des recettes par rapport à l'augmentation des dépenses. Cela est lié au triple effet de la diminution des dotations de l'État, de la crise économique, et de l'augmentation des besoins sociaux.

Si toutes les incertitudes de la loi de finances ne sont pas levées, nous savons que la baisse de la DGF impacte et impactera fortement notre budget. Il sera question de 900 000 euros de 2014 à 2015, d'une somme équivalente de 2015 à 2016 et d'un million d'euros de 2016 à 2017.

La très grande majorité des collectivités subit cette diminution drastique. Faut-il s'y résigner ? Nous ne le pensons pas. Nous nous inscrivons dans le mouvement de protestation initié par l'Association des maires de France. Plus de 17 000 conseils municipaux de toutes sensibilités politiques ont demandé au minimum de moratoire par rapport à cette diminution.

Ces orientations ne peuvent qu'entraîner des conséquences dramatiques immédiates pour l'emploi, le maintien des services publics, et la croissance. S'acharner à poursuivre dans cette voie constitue un contresens à un moment où notre pays a besoin plus que jamais de soutenir et de relancer son activité, d'enrayer l'accroissement galopant du chômage.

Nous ne l'exprimerons jamais suffisamment : les collectivités représentent l'un des moteurs principaux de l'investissement. Elles assurent des services publics essentiels pour l'ensemble des citoyens. Elles sont des employeurs majeurs à l'échelle nationale (environ 1,9 million de salariés).

Toutes strates confondues, les régions, les départements, les communes et les groupements assuraient jusqu'à présent plus de 70 % des investissements publics civils du pays. Les communes assurent 50 % du chiffre d'affaires du BTP.

Présentées comme seule réponse face à la crise, ces logiques d'austérité aggravent toutes les difficultés. Elles sont engagées de longue date. En effet, nous assistons depuis plus de dix ans aux réductions budgétaires, aux transferts de charges et désengagements de l'État, à l'explosion de la demande sociale, à l'aggravation de la crise économique, du chômage et de la précarité, aux multiplications de nouvelles normes et de contraintes réglementaires, à la révision générale permanente des politiques publiques, à la raréfaction du crédit.

Le second élément de contexte est bien entendu lié à la mise en place de la métropole du Grand Paris. Si l'exercice 2016 est neutre d'un point de vue financier, la création de l'EPT engendrera des transferts de compétences et de personnels. Mais, aujourd'hui, nous ne sommes pas en mesure d'en évaluer l'ampleur.

Des transferts interviendront nécessairement en lien avec la loi, mais d'autres auront trait aux choix politiques des communes de l'EPT, lesquelles auront à déterminer les éléments relevant de l'intérêt territorial.

En tous les cas, un immense chantier s'ouvre à nous. Nous aurons, dans ce cadre, à reprendre « toute notre place ». Notre administration est pleinement mobilisée.

En outre, nos choix d'orientation s'inscrivent pleinement dans le sens de notre projet municipal. Nous poursuivons dans tous les quartiers les projets structurants pour le renouveau de Villeneuve : PNRQAD, les deux quartiers du Programme national de renouvellement urbain obtenus avec succès, nouvelles constructions du Plateau, renaturation des berges de Seine, etc.

Deux projets marqueront l'année 2016 : l'école Anne Sylvestre, qui ouvrira ses portes pour la rentrée prochaine et le projet mixte de la rue de Paris, qui accueillera une médiathèque et un programme de logements sociaux.

Nous avons dégagé trois priorités : la jeunesse et la réussite éducative, l'amélioration du cadre de vie, la participation des habitants.

S'agissant de la jeunesse et de la réussite éducative, nous voulons placer plus fortement l'accent sur les questions d'insertion, d'accès à l'emploi et à la citoyenneté. Nous prendrons également de nouvelles mesures pour – et avec – les jeunes, afin de construire de nouveaux projets, notamment en lien avec les JO de Rio.

Pour ce qui concerne l'amélioration du cadre de vie, au-delà de la poursuite des actions pour améliorer la tranquillité publique, la propreté, nous désirons progresser davantage dans la mise en œuvre des démarches de gestion urbaine de proximité. Ces démarches visent à ce que tous les acteurs intervenant dans un quartier (bailleurs, services de la ville, service du département, groupes d'habitants) coopèrent de façon efficiente.

La participation des habitants doit irriguer l'ensemble de nos politiques publiques. La mise en place des conseils citoyens au sein de cinq quartiers constitue un outil majeur.

Outre ces priorités, nous poursuivons la défense de nos politiques sociales, de solidarité, et notre CCAS, lesquels, en cette période de crise, jouent un rôle essentiel. Nous tenons également à conforter nos politiques de développement économique et d'emploi.

Quelles stratégies mettre en œuvre pour ces orientations ?

La réponse aux nouveaux besoins de la population et les contraintes subies nous conduisent à travailler en profondeur, avec l'évolution de notre public, de son organisation. Nous entendons aller davantage en avant dans l'évaluation des politiques publiques. Ce travail, devant être mené à long terme, ne produira pas d'effets immédiats. Il nous faut agir sur les recettes, en poursuivant la recherche systématique de subventions auprès de nos partenaires.

Il convient de poursuivre l'aménagement et le développement équilibré de notre ville au travers de projets dans le cadre du nouveau programme de rénovation urbaine, de ZAC ou autres projets urbains, de développement économique et commercial, lequel contribue à financer des équipements publics et à répondre aux besoins des Villeneuvois.

Nous devons poursuivre la politique de ressources humaines favorisant de nouvelles organisations du travail, plus coopératives et participatives, les économies d'échelle et de mutualisation. Cette politique de ressources humaines constitue également un moyen de maîtriser nos dépenses de personnel.

Nous allions une gestion rigoureuse des deniers publics à une volonté de préserver un haut niveau de service public. Je rappelle que nous nous inscrivons là, dans le cadre du DOB, et que nous adopterons le budget le 28 janvier prochain.

M. GAUDIN

Mon intervention sera succincte, à l'effigie des documents transmis. Nous recevons de moins en moins d'éléments dans le cadre du DOB. Cela s'inscrit dans le sens de la restriction de l'information et de la communication.

Je n'entrerai pas dans le détail des chiffres aujourd'hui, mais je les évoquerai en revanche au moment du vote du budget.

Vous avez évoqué la diminution des dotations de l'État, catastrophiques. Les communes sont « étranglées ». Vous avez estimé à environ un million d'euros la diminution de la DGF au sein de notre ville. Cette somme paraît considérable.

Par ailleurs, les dépenses s'inscrivent dans votre logique. Vous avez évoqué la mise en place de nouveaux projets, le maintien des priorités aux Villeneuvois, l'émergence de nouveaux besoins, la création d'une nouvelle école. Il s'agit là de nouvelles dépenses.

En conséquence, comment avec de nouvelles dépenses et une diminution de la DGF à hauteur d'un million d'euros, parviendrez-vous à agir sans recourir à l'impôt, lequel impôt demeure une priorité absolue pour les Villeneuvois – habitants les plus pauvres du Val-de-Marne ? J'ajoute que vous avez d'ores et déjà procédé à une ponction, en diminuant l'abattement à la base, qui constitue un « impôt déguisé ». Je souhaiterais obtenir des éléments de précision : dans quels domaines pensez-vous économiser ? Songez-vous à une gestion plus rigoureuse ?

D'autre part, la sécurité doit constituer une priorité majeure. Au sein de notre ville, la violence atteint une ampleur considérable. Villeneuve s'affiche très régulièrement à la une des journaux pour des faits de braquage. À ce sujet, j'ai appris à 18 heures que le magasin Intermarché avait été braqué. Outre une énième réunion avec Mme la Commissaire, que prévoyez-vous en matière d'insécurité ? Quelles mesures comptez-vous mettre en place pour garantir – ainsi que vous vous y êtes engagés – la sécurité des Villeneuvois ?

En l'occurrence, je souhaite que la police municipale se montre plus active. Il convient de tenter d'ouvrir l'annexe du centre-ville, qui depuis sa création – antérieure aux élections municipales – est perpétuellement fermée. Il n'est pas question de laisser ce terrain aux mains des délinquants et autres voyous.

L'obtention de moyens supplémentaires paraît de rigueur. Des initiatives doivent être prises en la matière, nous vous suivrons bien entendu. Il s'agit là, d'une priorité ultime dans le cadre du présent DOB. Il convient de traduire cette volonté par des axes précis.

M. JOLY

Mon intervention porte sur la priorité du groupe Villeneuve-Saint-Georges Sécurité pour ce débat budgétaire, à savoir la sécurité, et la constitution de 25 postes de policiers municipaux et la réduction de la dette, en lien avec la diminution des coûts de fonctionnement.

Je n'ai pas le droit d'évoquer les élections dans le cadre du conseil municipal, dans la mesure où je suis candidat. En tous les cas, sans évoquer les élections régionales, je ne soutiens pas le parti socialiste au deuxième tour, ni n'apporte mes voix à ce parti. Mon propos s'applique aux élections précédentes. En somme, il n'est pas question de critiquer ceux avec qui on s'allie, et que l'on soutient par ailleurs, de façon systématique. Il subsiste là, selon moi, une certaine incohérence.

Mme MARIE de FICQUELMONT

Ma question rejoint celle de l'opposition : comment comptez-vous compenser les diminutions des dotations de l'État, dans la mesure où il est impossible de recourir à l'emprunt pour les dépenses de fonctionnement et que le bilan de fonctionnement affiche un résultat déficitaire en 2015 (- 135 681 euros selon le tableau communiqué) ?

Ainsi que je l'ai précisé lors d'un précédent conseil – qui m'avait valu de me faire insulter de « facho » – la priorité de Villeneuve-Saint-Georges demeure la sécurité, la sûreté des personnes, mais également l'hygiène et la tranquillité. Dans ce cadre, les axes permettant de préparer le budget 2016 doivent, à mon sens, être celles-ci. Pour autant, je ne les ai pas vues dans la note fournie, ni dans vos propos.

M. POIRET

Je tiens à appuyer le propos tenu par Daniel. Tout d'abord, nous entendons que le contexte local est difficile. Les chiffres montrent un appauvrissement des Villeneuvois. Cela appelle nécessairement des réponses de notre part. Il n'est pas question de laisser des populations dans la difficulté. Nous devons rester à leurs côtés.

La crise frappe les Villeneuvois. Elle freine le lien social. Nous avons été élus dans le cadre d'un programme de solidarité et de respect du vivre ensemble. Or, la première méthode pour favoriser le vivre ensemble consiste précisément à demeurer auprès des populations en souffrance.

Au contexte local et difficile s'ajoute un contexte national qui l'est tout autant, non seulement en termes de crise, mais également parce que les finances de l'État sont difficiles, et ce, depuis un certain nombre d'années. Cela conduit à une politique visant à tenter d'obtenir des marges de manœuvre nouvelles.

Il convient de préciser que pour autant l'État n'abandonne pas notre ville. Un certain nombre de programmes sont mis en place, à l'instar du PNRQAD ou des opérations ANRU. Par définition, ces programmes sont nationaux. Aussi, ils démontrent que l'État ne nous laisse pas dans une situation difficile. Il n'est pas question de résumer l'intervention de l'État en termes de dotations.

J'insiste, en outre, sur le fait que l'État a mis en place un mécanisme de solidarité entre les communes. Nous en sommes bénéficiaires. Cela prouve qu'il existe une véritable volonté de compenser la diminution de dotations, même si cette compensation n'est pas totale.

Globalement, grâce à l'État, nous disposons d'un certain nombre de marges de manœuvre pour aider les Villeneuvois.

M. HENRY

Tout d'abord, M. GAUDIN déclare qu'il dispose de moins de documents. Il s'agit là d'un débat d'orientation budgétaire. Vous disposez d'un document de projet et de développement politique. L'année passée le DOB ne faisait pas apparaître, par exemple, le pré-projet du compte administratif contrairement à cette année.

D'autre part, il est évoqué une augmentation des projets et une diminution des dotations. Effectivement, nous affichons un nombre plus important de projets. Cela étant, s'agissant d'un DOB, nous présentons notre volonté. Cela ne signifie pas que tous les projets seront réalisés. Au moment du rééquilibrage du budget, la règle mathématique complétera nécessairement les décisions politiques. Certains projets seront peut-être lissés dans le temps.

Vous avez rappelé le sujet de la sécurité. Il convient de préciser que certaines notions font partie du projet de la commune, à l'instar de la vidéoprotection ou d'autres dispositifs. Nous n'affirmons pas que nous n'organisons que des réunions avec le commissaire et les anciens. Ces échanges existent, mais j'ai participé, par exemple, à une réunion concernant le quartier de la Saussaie-Pidoux, qui a connu des difficultés importantes.

En outre, les Villeneuvois sont à même de réfléchir et de formuler des propositions qu'il nous faut entendre. Les élus présents ont pris note des doléances. Cela ne signifie pas que tout sera facilement mis en œuvre. En revanche, plusieurs élus de l'opposition étaient présents pour « ricaner », et cela ne me paraît pas constructif.

Monsieur JOLY, sans entrer dans une polémique, la seule déclaration de votre candidature est telle que vous vous inscrivez d'ores et déjà dans la campagne électorale. Je trouve extraordinaire que vous soyez en mesure ce jour de déterminer les alliances du deuxième tour.

Le DOB fait l'objet d'une prise d'acte par le conseil municipal.

4. Budget 2016 – ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif

M. HENRY

Pour continuer à fonctionner, il convient d'autoriser Mme la Maire à ouvrir les crédits sur 25 % des crédits inscrits sur l'année précédente en section d'investissement. Ainsi, la délibération n° 4 autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les documents ne figurent pas dans le dossier, mais ils ont été transmis à chaque conseiller municipal.

S'agissant des différents moyens de vote, seul M. JOLY a répondu. À mon sens, il ne subsiste aucune difficulté majeure ; il est question d'un point administratif permettant à la collectivité de vivre avant le vote du budget.

M. JOLY

J'ai voté favorablement d'une manière certaine. Le vote est symbolique. Cependant, il semble qu'un reliquat budgétaire permettant d'honorer les dépenses devrait intervenir en fin d'année. Peut-être m'est-il arrivé de voter contre. Nous pourrions nous interroger : quand bien même nous voterons le budget le 28 janvier, il n'en demeure pas moins vrai qu'il peut subsister un reliquat budgétaire entre le 1^{er} et le 28 janvier.

M. HENRY

À titre d'exemple, si nous suivons votre raisonnement, cela signifierait que nous ne payerions pas les salaires du mois de janvier. En somme, l'opposition municipale s'oppose au paiement des salaires des employés communaux durant le mois de janvier.

Nous demandons une précision technique d'usage, qui consiste à fournir une autorisation au maire, en plafonnant à 25 % l'utilisation des fonds (investissement comme fonctionnement). Il s'agit là de la continuité de la vie de la commune.

M. JOLY

Je comprends mieux votre propos. Je n'avais pas saisi cette notion par rapport au vote du budget au 31 décembre.

M. GAUDIN

La délibération 4 concerne l'investissement, n'est-ce pas ?

M. HENRY

Absolument. Le fonctionnement sera traité dans le cadre de la délibération 4 bis. Pour autant, la logique est similaire. Un projet tel que l'école, lié à des fournisseurs, implique des autorisations de paiement, dans la mesure où seuls les montants sont engagés.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Dit que les crédits engagés seront :

- Chapitre 21 Immobilisations corporelles : 680 000 € (acquisitions de matériel, acquisitions foncières et divers)
- Chapitre 23 Immobilisations en cours : 2 000 000 € (entretien et grosses réparations sur le patrimoine bâti communal et sur la voirie).

4 Bis. Acomptes sur subventions de fonctionnement 2016

M. HENRY

Je procède également au vote.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés.

Décide d'attribuer un acompte prévisionnel sur la subvention de fonctionnement de l'année 2016 aux associations ou organismes suivants :

- C.O.S. 25 000 €
- ASPHALTE 15 000 €
- C.C.A.S. : 295 000 €
- MISSION LOCALE : 20 000 €

5. Garantie d'emprunt PSLA accordé à Expansiel pour la construction de logements sur le Plateau

Mme DINNER

Il s'agit, là, d'une délibération classique, qui consiste à garantir un emprunt pour 57 logements en accession sociale à Expansiel Promotion, qui fait partie du groupe Valophis.

M. MARIE de FICQUELMONT

Je souhaite connaître le cumul du total des garanties d'emprunt. La ville prend régulièrement des garanties d'emprunt par dizaines de millions d'euros. J'ai étudié sur Internet la capacité de remboursement de l'emprunteur. Il est indiqué que celle-ci est « moyenne ». Le résultat net de l'activité 2013-2014 atteint - 0,68 %. Je m'interroge quant à la solvabilité du débiteur.

Par ailleurs, au vu de la rédaction de la clause qui garantit l'emprunt, il s'agit d'un cautionnement solidaire, sans bénéfice de discussion préalable, sans condition, ni réserve. Il semble que vous garantissiez trop « à la légère » ce type d'emprunt, exposant la commune à des risques importants, au simple bon vouloir de l'emprunteur de faire preuve de bonne foi dans l'exécution de son obligation.

La garantie d'emprunt n'est pas conditionnée au fait que l'emprunteur ne soit plus en mesure de payer le prêt. Aussi, il suffit qu'il ne paie pas pour que la mairie ait elle-même à payer aux frais des contribuables. Étant entendu que nous n'avons plus de capacité d'autofinancement, je pense que nous prenons là trop de risques.

Désormais, je voterai contre ce type de garanties. Je pense qu'il n'existe pas suffisamment de réserves dans la manière dont vous garantissez les emprunts. Quel est finalement l'intérêt pour la ville ? Habituellement, il subsiste une réserve de logement, mais ce n'est pas le cas en l'occurrence, s'agissant de location-accession.

Mme DINNER

Vous méconnaissiez le groupe Valophis. Vos informations sont erronées. Il n'existe aucun problème financier. Depuis que Valophis existe, il a toujours honoré ses emprunts. Depuis 30 ans, aucun défaut de garantie d'emprunt n'est intervenu dans le logement social.

Vos justifications sont à mettre en perspective avec le fait qu'il soit ici question d'accession sociale au logement. Je prends acte de votre vote, mais n'entrerai pas dans ce type de débat.

M. BIYIK

La garantie d'emprunt est généralement accordée en échange de mise à disposition de logements sociaux à la commune.

Mme DINNER

Il est ici question d'accession sociale, cela est différent.

M. BIYIK

Il est écrit « location-accession ».

M. HENRY

Il s'agit de location et accession sociale.

Mme DINNER

La location-accession permet à des ménages sans apport personnel d'acquérir le logement qu'ils occupent avec un statut de locataire ou de construire. Les opérations réalisées dans le cadre de ce dispositif (prêt social location-accession dit PSLA), il existe deux phases : la première a trait à la location, et la seconde consiste en un transfert sur les locataires.

La démarche demeure très encadrée. Les garanties d'emprunt ne sont pas inscrites pour le logement social – dont l'accession sociale fait partie – dans le budget de la ville. Il existe des règles.

M. HENRY

L'accession sociale paraît très intéressante pour les jeunes. Ces derniers restent en location durant un certain nombre d'années. Une partie de leur location est considérée comme un investissement, et, de fait, comme une part personnels. Cela se déroule dans le cadre de logement social.

Mme MARIE de FICQUELMONT

Je ne suis pas défavorable à la location-accession. J'ai bel et bien évoqué la façon dont la garantie d'emprunt est effectuée. Je ne suis pas opposée au logement social.

Mme DINNER

Il n'existe effectivement pas de contingent réservataire. Il n'y a, en outre, pas eu de contrepartie de logement, ainsi que le prévoit la loi. Il s'agit d'accession sociale. En revanche, Expansiel avait accordé à la collectivité un droit de priorité à la fin de l'année 2014 pour la commercialisation des logements permettant à la ville de proposer prioritairement ces logements au personnel municipal, puis aux Villeneuvois. Ce point est lié à la vente des terrains pour lesquels nous avons obtenu 3,9 millions d'euros.

M. GAUDIN

Je souhaite connaître le lien entre Expansiel Promotion et Valophis.

Mme DINNER

Expansiel appartient au groupe Valophis.

M. GAUDIN

Je trouve anormal que la ville soit caution à 100 %. Ce rôle incombe aux banques. En outre, l'intitulé m'effraie « *au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit (...)* ». La rédaction doit-elle être celle-ci ? Cela signifie que si Valophis ou Expansiel souhaite jouer en bourse à perte, à l'instar de la société EVERWOOD, intervenue dans le cadre de l'école des Poètes, nous serions contraints de payer.

Mme DINNER

Cela est garanti par la CG2LS, caisse de garantie du logement social.

M. GAUDIN

Quels éléments sont-ils garantis par cette caisse ?

Mme DINNER

La CG2LS est alimentée, entre autres, par les bailleurs sociaux.

Le conseil municipal,

Par 31 voix pour

Dominique JOLY et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre,

Accorde à hauteur de 100 % la caution solidaire de la commune de Villeneuve-Saint-Georges en garantie du remboursement de toute somme due au titre d'un emprunt d'un montant total de 7 723 153 euros, que Expansiel Promotion se propose de contracter auprès d'ABEI et dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt PSLA	7 723 153 €
Objet	Financement PSLA de 57 logements
Durée du prêt	30 ans maximum
Phase de mobilisation	
Durée	24 mois maximum
Périodicité	Annuelle
Taux	1,75 % révisable indexé sur Livret A (*)
Commission d'engagement	0,15 % du montant emprunté
Phase d'amortissement	
Durée	28 ans maximum
Périodicité	Annuelle
Taux	1,75 % révisable indexé sur Livret A (*)
Amortissement	Progressif
Remboursement anticipé	Possible à chaque date d'échéance, l'indemnité est gratuite en cas de levée d'option

Reconnait que la garantie dont il s'agit s'inscrit dans le cadre du CGCT. Et qu'en conséquence, au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, la commune de Villeneuve-Saint-Georges s'engage à en effectuer le paiement en lieu et place ainsi que les intérêts moratoires encourus, indemnité, frais et commission, sur simple demande d'ABEI, adressée par lettre missive, sans jamais opposer le défaut de mise en œuvre des conditions nécessaires dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que ABEI discute au préalable l'organisme défaillant.

Engage la commune de Villeneuve-Saint-Georges, pendant toute la durée de l'amortissement à créer, en cas de besoin, les conditions nécessaires pour couvrir le montant des sommes dues.

Autorise le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur ainsi qu'à signer la convention de garantie à passer entre la ville et Expansiel Promotion.

RPVA

6. Subventions exceptionnelles aux associations

M. PILATTE

Je propose de procéder à l'attribution de subventions exceptionnelles à destination d'un certain nombre d'associations villeneuvoises. À cet effet, nous avons prévu, dans le cadre du vote du budget primitif, une réserve permettant de répondre à des demandes exceptionnelles.

En l'occurrence, 14 associations sont concernées. La liste et les montants correspondants sont transmis avec la présente délibération. Il ne paraît pas utile d'en faire lecture.

Mme MARIE de FICQUELMONT

Ma première remarque porte sur le principe de non-rétroactivité des dépenses publiques. Je constate qu'Avenir nautique villeneuvois (ANV) se voit subventionner une activité passée, datant du 16 au 18 octobre 2015.

Par ailleurs, par rapport au principe de laïcité, l'association ACIV appartient à la communauté israélite de Villeneuve. La fête de solidarité organisée sur le parvis de l'hôtel de ville revêt-elle un caractère religieux ?

M. PILATTE

Cette fête n'a pas été présentée comme un évènement religieux. Pour ce qui concerne l'ANV, l'association a dû avancer l'argent. Il s'agissait d'une somme importante comparativement au budget général de l'association – qui s'avère être l'un des meilleurs clubs de France de natation-sauvetage. Les membres de l'association sont amenés à se déplacer pour leurs compétitions sur l'ensemble du territoire, et ont sollicité notre aide dans ce cadre.

M. JOLY

Je vote systématiquement ces propositions. Simplement, notre groupe défend le principe de laïcité, et j'ai pris bonne note de votre explication. J'ignore quand aura lieu la Fête des Lumières, mais elle ne pose aucune problématique dès lors qu'elle ne revêt aucun caractère religieux.

M. HENRY

L'activité aura lieu le 10, mais la célébration se tiendra le 13. Je propose de passer au vote.

Le conseil municipal,

**Par 32 voix pour,
Charles KNOPFER s'étant abstenu,**

Décide du versement d'une subvention exceptionnelle :

- 2835 euros à l'association ANV (Avenir Nautique Villeneuvois) ;
- 800 euros à l'association JSBM (Jeunesse Sportive du Bois Matar) ;
- 500 euros à l'association AVA (Association Villeneuvoise Antillaise) ;
- 1000 euros à l'association OSE (Organe de Sauvetage Écologique) ;
- 400 euros à l'association ACIV (Association de la Communauté Israélite de Villeneuve) ;
- 600 euros à l'association VSG Football Club ;
- 1000 euros à l'association VOLLEYBALL VSG ;
- 1000 euros à l'association USEP (Union Sportive des Ecoles Primaires) de VSG ;

- 300 euros à l'association Le GRAND JEU ZABA KUNZIGA ;
- 300 euros à l'association FSDA (Femmes Solidaires de Villeneuve et d'Ailleurs) ;
- 300 euros à l'association ARC EN CIEL ;
- 300 euros à l'association FCPE Collège Brossolette ;
- 1500 euros à l'association FCCV ;
- 600 euros à l'association COMPAGNIE DU VAL DE SCENE.

Espaces publics

7. Avenant au marché public d'achat de véhicules pour l'année 2015 – Lot 1 véhicule benne double cabine

M. HENRY

Le marché public d'achat de véhicules a été attribué en commission d'appel d'offres pour l'année 2015 au mois d'avril. Le lot 1 concernait l'achat d'un véhicule benne double cabine et prévoyait une remise de 2 000 € en raison de la revente d'un véhicule communal usager.

Cette somme avait été déduite du prix d'achat dudit véhicule, mais depuis, le véhicule a été accidenté et a fait l'objet d'une avarie moteur importante. Aussi, il n'est plus en état de fonctionnement et ne pourra être revendu. Par conséquent, la somme de 2 000 euros ne pourra être réduite. À noter que le véhicule sera vendu en pièces détachées à la ferraille, en dehors du contrat susmentionné.

Pour cette délibération, il est proposé de rédiger un avenant au contrat passé avec le garage du Belair, afin de supprimer la remise de 2 000 euros du marché initial. Ce point est d'ores et déjà passé en commission des finances.

M. FAÏSSE

Au moment où se réunit la COP 21, je trouve dommage d'acheter un véhicule diesel.

M. HENRY

Il s'agit de véhicules techniques : bennes avec double-cabine. Nous avons tenté d'acheter des véhicules électriques, lesquels ne sont pas nécessairement écologiques. À ce jour, tous les véhicules utilitaires considérés comme écologiques sont complexes pour l'usage de Villeneuve-Saint-Georges.

En effet, il paraîtrait finalement impossible de monter la côte avec un véhicule chargé. De fait, il conviendrait d'acquérir un véhicule œuvrant au Plateau ou d'un véhicule œuvrant en bas. Cela paraît dommage. Tel est la difficulté des véhicules propres. J'ignore ce qu'il en est pour ce qui concerne l'essence.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés.

Décide de passer un avenant n° 1 avec Garage du Belair sis 838 rue du Maréchal Juin 77000 Vaux-le-Pénit, supprimant l'obligation à la charge du titulaire de reprendre le véhicule et augmentant en conséquence de 2 000 € le montant initial du marché,

Autorise le Maire à signer ledit avenant.

Bâtiments

8. Autorisations de déposer l'agenda d'accessibilité programmée de la commune

M. HENRY

Vous disposez d'un tableau. Il s'agit là de l'autorisation de déposer un agenda pour l'accessibilité programmée de la commune. Depuis 2005, des efforts ont été fournis : nous avons commencé à rendre les établissements recevant du public accessibles aux personnes présentant un handicap.

Ce programme doit être réalisé en dix ans. Toutefois, une ordonnance intervenue en 2014 prévoit certains échelonnements, et, de fait, la constitution d'un agenda d'accessibilité. Le planning de travaux pluriannuels doit être affiché avec un chiffrage financier.

Il est proposé de déposer l'agenda d'accessibilité programmée des ERP communaux, lié au présent dossier (année N à année N+8).

M. BIYIK

Le souterrain de la gare appartient à la ville. Pourtant, il ne figure pas sur la liste.

M. HENRY

Il ne s'agit pas d'un bâtiment.

M. BIYIK

Certes, mais elle fait partie des éléments d'accessibilité.

M. HENRY

J'en conviens, mais il est ici question des ERP et non du souterrain de la gare.

Mme CHEBAANE

Concernant les différents établissements recevants du public, seule la PMI Carnot a été sélectionnée, alors même que Villeneuve regroupe trois PMI au total. Les deux autres feront-elles partie d'un autre plan ?

M. HENRY

Les PMI appartiennent au conseil départemental. La PMI Carnot est sélectionnée, car elle se trouve au sein de bâtiments communaux.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés.

Autorise le Maire à déposer l'agenda d'accessibilité programmé de la commune.

9. Autorisation de déposer une autorisation de travaux pour les travaux d'aménagement intérieur du bâtiment situé au 18, avenue de Valenton (ex-CIO)

M. HENRY

Actuellement, le centre social Asphalte se trouve au sein de locaux ne présentant pas les conditions optimales pour recevoir du public. Il a été proposé de mettre à disposition l'ancien pavillon Molière de l'ancien CIO, ainsi que la terrasse de la salle Falbert au 19, avenue de Valenton.

L'état actuel du bâtiment ne permet pas son exploitation. Aussi, des travaux de remise aux normes et aménagements doivent être engagés. Ils nécessitent le dépôt d'une demande d'autorisation de travaux pour l'aménagement intérieur du bâtiment. Pour information, le centre social Asphalte permet à la commune de solliciter une subvention conséquente (plus de 333 000 euros) pour la rénovation du bâtiment.

Il vous est proposé d'autoriser la Maire à déposer la demande d'autorisation de travaux.

Mme MARIE de FICQUELMONT

Pouvez-vous indiquer le montant des travaux ainsi que le montant de la part de la ville ?

M. HENRY

J'ai pris note de votre question, et vous communiquerai ces éléments. Je ne connais pas la réponse de tête. En tous les cas, il est question de moins de 300 000 euros.

Le conseil municipal,

**Par 32 voix pour,
Dominique JOLY ayant voté contre.**

Autorise le Maire à déposer une autorisation de travaux pour l'aménagement intérieur de l'ancien pavillon en meulière (ex-CIO) au 19 Avenue de Valenton.

CLSPD

10. Demande de subvention auprès de l'État en faveur de la participation des habitants

M. HENRY

Il s'agit d'une demande de subvention pour les conseils de quartier et conseils citoyens. Un processus de conseils de citoyens a été lancé, ainsi que cela a d'ores et déjà été évoqué. Nous avons, pour ce faire, besoin d'une ingénierie et d'une animation.

À ce jour, la ville dispose de deux personnes en emploi adulte relais. Il est prévu, pour les conseils citoyens, de recourir à un troisième emploi et de demander un subventionnement, dans la mesure où ce type d'emploi est pris en charge dans le cadre de subventions.

M. GAUDIN

La subvention couvre-t-elle la totalité de la charge de l'emploi ? Quelle part reste finalement à la ville ?

M. HENRY

La subvention couvre la majorité de la charge. Il reste 10 000 euros à la charge de la ville sur un total de 40 000 euros ou 45 000 euros au total.

M. JOLY

Je souhaite fournir une explication de vote. Au vu des événements intervenus entre les deux tours de l'élection, il ne s'agirait pas que le conseiller citoyen devienne un commissaire politique. Aussi, je voterai contre cette délibération.

M. HENRY

Il n'existe pas de « conseiller citoyen ». Les conseils citoyens sont organisés, conformément à la loi. Un accompagnement est mis en place, via la présence d'un adulte relais en charge de l'organisation des conseils citoyens. Il ne s'agit en rien d'un conseiller politique.

Mme MARIE de FICQUELMONT

Pouvez-vous effectuer un bilan du travail des premiers conseillers citoyens ? Vous envisagez les questions de sécurité dans le cadre des missions, et cela paraît nécessaire à ce stade. Pour autant, ne convient-il pas de recruter davantage de policiers municipaux ?

M. HENRY

Il ne s'agit pas du même sujet. En tous les cas, les conseillers citoyens ont récemment été mis en place. La période opérationnelle n'en est qu'à ses balbutiements. Des bilans seront effectués, mais cela paraît trop prématuré à ce stade.

M. BIYIK

La Saussaie-Pidoux disposera-t-elle d'un conseil de citoyens ?

M. POIRET

Il n'existe aucun conseil citoyen à la Saussaie-Pidoux. Vous le savez, du reste, pertinemment, puisque vous étiez présent à une réunion. L'ensemble des quartiers concernés a fait l'objet d'une réunion de lancement. Un certain nombre d'élus présents ce jour étaient d'ailleurs présent pour l'ouverture. En revanche, les élus ne participent pas, ainsi que le prévoit la loi, à la constitution des conseils citoyens.

Les premiers conseils sont en cours de mise en place. Ils concernent le quartier Nord, Triage (mise en place fin décembre 2015). Les trois autres conseils seront mis en place au mois de janvier et février. Conformément à la loi, pour obtenir des subventions, des conseils citoyens doivent être lancés avant la fin de l'année.

Une présentation de ce dispositif sera effectuée dans le cadre d'un futur conseil municipal. En tous les cas, nous observons une mixité en termes de genre et d'acteurs sociaux. Nous recensons, à ce stade, 18 personnes volontaires. À noter, en outre, la participation de commerçants et d'acteurs associatifs dans ces quartiers.

Le conseil municipal,

Par 26 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT s'étant abstenu, Dominique JOLY ayant voté contre,

Approuve la poursuite de l'engagement de la collectivité dans la mise en œuvre du dispositif « adultes-relais »

Sollicite auprès des services de l'État l'agrément d'un emploi en complément de ceux occupés actuellement, portant à 3 le nombre total d'emplois adultes relais en CDD de 3 ans, à temps plein.

Autorise le Maire à signer toute convention et tout document administratif et financier relatif au projet,

Dit que les dépenses et recettes afférentes seront inscrites aux budgets considérés.

URBANISME, AMÉNAGEMENT, COMMERCE ET ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Urbanisme

17. Approbation de la cession de parcelles communales sises 134/136 rue de Paris au profit de Demathieu et Bard

M. KNOPFER

Les parcelles situées au 134/136 rue de Paris, propriétés de la ville, ont accueilli jusqu'en décembre 2012 les locaux du conseil des prud'hommes. La ville a été sollicitée par plusieurs promoteurs intéressés pour y construire un immeuble de bureaux devant intégrer, notamment, le CPH réinstallé.

Après de longues négociations quant au prix de cession des terrains, il est aujourd'hui proposé au conseil municipal de céder cette entreprise à la société Demathieu et Bard au prix de 720 000 euros, d'autoriser le futur acquéreur à déposer les autorisations d'urbanisme nécessaires, et d'autoriser Mme la Maire à signer les actes correspondants.

M. MARIE de FICQUELMONT

Le CPH pourrait être accueilli dans les nouveaux locaux. Il ne s'agit nullement d'une certitude. Il aurait été préférable d'obtenir une garantie pour le maintien du conseil des prud'hommes. Je m'abstiendrai dans ce cadre.

M. HENRY

Je suis favorable à l'accueil du CPH.

Mme DINNER

Je rappelle que nous disposons d'un engagement écrit de la ministre de la Justice pour ce qui concerne la reconstruction du tribunal.

M. HENRY

Nous avons obtenu récemment l'accord du ministère de la Justice pour ce qui concerne la possibilité de reconstruire le CPH à cet endroit. Le promoteur est naturellement d'accord avec cela.

M. BIYIK

Vous avez d'ores et déjà formulé cette annonce au mois de juillet.

M. HENRY

Vous ne discernez pas la différence entre un projet et une mise en œuvre officielle. En l'occurrence, le projet est à ce jour officiel.

M. BIYIK

Pourquoi un promoteur privé est-il en charge de ce dispositif ? Êtes-vous certain que le CPH sera installé à cet endroit ?

M. JOLY

Le ministère s'engage à reconstruire ?

M. HENRY

Non. Il s'engage à reprendre en location des locaux pour y replacer l'activité des Prud'hommes.

Mme DINNER

Un engagement est intervenu au cours de l'été pour ce qui concerne la reconstruction du tribunal. In fine, les personnes concernées acceptent d'être locataires.

Le conseil municipal,

Par 32 voix pour,

Dominique JOLY n'ayant pas pris part au vote

Approuve la cession à la société DEMATHIEU ET BARD, domiciliée au 50 avenue de la République à Chevilly-Larue, représentée par Monsieur SCHWAB, de parcelles sises 134/136 rue de Paris, cadastrées AO 105 et AO 106, d'une contenance totale de 1.434 m², au prix de 720 000 €.

Autorise le futur acquéreur à déposer les autorisations d'urbanisme afférentes à son projet sur les parcelles susvisées.

18. Approbation d'un protocole sur le projet de requalification du quartier de Triage à intervenir avec Sadev 94, Sodéarif et Nexity

M. KNOPFER

En 2013, la commune a engagé le projet de requalification du quartier de Triage sur la base d'objectifs définis, en concertation avec les habitants à l'occasion de Balades urbaines, ateliers et réunions publiques.

Elle a fait appel à deux équipes d'architectes urbanistes dans le cadre d'un appel à idées pour imaginer l'avenir du quartier à un horizon de vingt ans. Le rendu de ces deux équipes a été présenté aux habitants du quartier en décembre 2013.

Les principaux objectifs retenus par la ville à l'issue de ce travail sont les suivants :

- s'appuyer sur l'histoire du quartier et son identité particulière ;
- redéployer le village à une taille suffisante pour offrir aux habitants une offre de services et de commerces de qualité ;
- choisir avec précision les sites de renouvellement urbain, qui concernent essentiellement des emprises non habitées ;
- produire une nouvelle offre de logements et intervenir sur certaines emprises d'habitat dégradé ;
- relier les espaces naturels et les espaces publics ;
- améliorer les conditions d'usage de la RD 138 ;
- intégrer le risque inondation au projet.

Ainsi, le projet prévoit la structuration de nouvelles constructions autour d'espaces publics développés le long de la RD 138. Il sera question de rez-de-chaussée permettant d'accueillir des commerces de proximité. Une réponse au besoin de stationnement sera intégrée. L'aménagement d'une boucle verte autour du quartier, ainsi que la requalification de la RD 138 est prévue.

Un travail est mené en direct par la ville avec trois opérateurs : SADEV 94, Sodéarif, et Nexity, chacun réalisant une partie du projet. Pour tenir les objectifs du projet, plusieurs documents ont été rédigés, et sont proposés au conseil municipal de ce jour.

Ainsi, il convient de citer un protocole partenarial entre la ville et les trois opérateurs définissant les composantes en matière de production de nouveaux logements, de développement économique et commercial, d'équipements et d'espaces publics, d'association des habitants au projet.

Des conventions de projet urbain partenarial assurant le financement d'une partie des équipes et des équipements rendus nécessaires pour le projet par les opérateurs eux-mêmes ont été conclues.

Une charte paysagère définit des préconisations quant à la réalisation des espaces publics en termes de profil, de voirie, de revêtement de sols, de mobilier urbain, et d'espèces végétales.

M. JOLY

En politique, il existe des maîtres, à l'instar de M. KNOPFER, présents depuis un certain nombre d'années. Il ne s'agit nullement d'une critique, bien au contraire. Cher collègue, vous êtes pour moi quasiment un modèle. Mon propos n'a rien d'ironique.

Vous démontrez votre talent dans une présentation édulcorée de la situation future de Triage. Vous citez notamment une ceinture verte. Cela étant, monsieur le maire adjoint, depuis votre prise de fonction, la ville n'est que plus urbanisée, au détriment des espaces verts, constamment supprimés. Hélas, votre bilan va à l'encontre de votre annonce s'agissant du projet de Triage.

En outre, la présentation paraît tout à fait remarquable. Elle fait fi, en citant la réunion, du tollé général des habitants de Triage intervenu ce soir-là.

Enfin, cette délibération marque le retour de la « funeste » SADEV 94. Je vous renvoie ici à un rapport de la Cour des comptes au sujet de cet organisme. Telle est la position de notre groupe, mon cher collègue.

En tous les cas, nous vous félicitons pour cette présentation qui conduit à une réponse distanciée de toute polémique, dans la mesure où vous ne cherchez pas à développer ce type de situation.

M. KNOPFER

Avant de donner la parole à Nathalie DINNER, je tiens à effectuer un rappel. Vous évoquez ma présence forte ancienne à Villeneuve-Saint-Georges. Depuis un certain temps, nous voulons transformer la rue de Paris. Or, il se trouve que plusieurs personnes, à l'occasion de réunions, manifestaient leur refus, prétextant que la rue « s'améliorerait un jour ou l'autre ».

Le quartier de Triage répond à la même logique. Il est devenu un quartier vide. Il n'abrite plus de commerce. Les habitations sont laides, à l'image du quartier.

Je rappelle, enfin, que Villeneuve-Saint-Georges dispose d'un très beau parc départemental, contrairement à d'autres villes.

Mme DINNER

La réunion à laquelle vous faites allusion n'est pas évoquée dans le dossier. Vous faites référence à un refus des habitants par rapport à un ancien projet. Le présent projet est nouveau.

M. HENRY

N'entrons pas dans la polémique d'un ancien dossier. À l'époque, les habitants s'étaient opposés à la présentation du projet, proposé d'une façon inadaptée. Pour autant, cela ne signifie pas que le contenu était mauvais. Ce dernier a finalement été revu. Il est désormais question d'un autre projet et d'un autre sujet.

M. GAUDIN

Ce point me rappelle tout de même l'ancien projet, intervenu de façon impromptue, et présenté aux Triageois, qui l'ont refusé. Un pont coupait le village en deux.

En l'occurrence, comptez-vous présenter le projet aux Triageois ? Si oui, quand ? Attendez-vous son approbation ?

M. HENRY

Il sera présenté au mois de janvier. Nous commençons en présentant un protocole, nécessaire au projet. Sans projet, aucune présentation ne peut être réalisée. Il s'agit de mettre en place un protocole, visant à continuer à œuvrer sur le projet.

M. GAUDIN

Dans le précédent projet était prévue la construction de 800 logements. Le présent projet fait état de proposition similaire.

M. HENRY

Non. Le présent projet n'a pas été présenté, mais vous êtes tout de même informé. Cela semble curieux.

M. GAUDIN

« (...) Ainsi, la requalification de l'ensemble du quartier de Triage prévoit la construction d'environ 800 logements. »

M. HENRY

L'ancien projet faisait état de 2 000 logements.

M. GAUDIN

Je vous demande de vérifier cet élément, et de me transmettre les documents associés.

M. HENRY

Nous vérifierons ce point.

M. GAUDIN

En tous les cas, 800 logements correspondent au doublement de la population de Triage, ce qui semble conséquent. Il est question de 2 200 habitants à Triage.

M. HENRY

Il ne s'agit donc pas d'un doublement de la population.

M. GAUDIN

Imaginez-vous que chaque logement n'héberge qu'un seul habitant ?

J'attends avec une manifeste impatience que vous présentiez le projet aux Triageois. Une des volontés des Triageois consistait à conserver l'aspect « village » de Triage. Ils n'étaient pas hostiles à la mise en œuvre de constructions raisonnables ou à un embellissement. En revanche, ils se sont montrés farouchement opposés à un doublement de leur population. Je l'ai parfaitement entendu.

Nous ne voterons pas ce projet.

M. BIYIK

En page 4, il est fait état de logements T3, T4 et T5.

Mme MARIE de FICQUELMONT

Nous constatons une déclaration de bonne intention, mais la réalité est toute autre. Ce projet correspond au bétonnage du quartier de Triage et non à une rénovation. Monsieur, vous déclarez que les habitations sont laides, mais il est bel et bien question de constructions neuves et non d'embellissement ou de rénovation de l'existant. Aussi, si je perçois votre logique, nous observerons des habitations laides à proximité d'habitations neuves.

Le projet a vocation à accueillir 40 % à 45 % de logements sociaux supplémentaires. Or, à ce jour, la ville ne peut se le permettre. Je reste étonnée par la survenue de ce projet sans qu'une consultation préalable de la population n'ait été réalisée. Certes, un ancien projet a été présenté il y a plusieurs années aux Triageois, mais ce nouveau projet intervient sans aucune présentation. Aucune enquête publique ou consultation d'ampleur de la population locale n'a été réalisée.

En conséquence, pour ma part, je voterai contre ce projet.

Mme DINNER

Il paraît logique que nous n'ayez pas entendu parler de ce projet, dans la mesure où vous n'étiez pas élue en 2013. Vous viviez toutefois déjà à Villeneuve-Saint-Georges et auriez pu vous y intéresser dans ce cadre.

Suite à la réunion susmentionnée, un appel à idées a été mis en œuvre. Plusieurs actions ont été engagées avec deux cabinets d'architecte, l'agence Castro Denissof et Interland. En outre, des réunions publiques, des ateliers urbains, ainsi que des balades urbaines ont été organisés entre 2013 et 2014.

Une présentation des intentions majeures a été réalisée, à destination des habitants, lesquels ont répondu favorablement. Il s'agit, là, d'une suite logique. À nouveau, un retour sera effectué pour les Triageois.

M. JOLY

Je m'adresse au maire adjoint chargé des finances. M. CASTRO avait déclaré entre les deux tours de l'élection municipale que comme il refusait de recevoir le moindre denier d'une ville tenue en partie par le Front national, il faisait don à la municipalité de Villeneuve-Saint-Georges de ses honoraires et de ses visions humanistiques.

J'ignore s'il travaillera à nouveau pour Villeneuve-Triage, mais je l'invite, pour le bien de nos finances locales, au vu du désengagement de l'État, à nous offrir son travail de façon bénévole.

Mme CHEBAANE

Je souhaite intervenir pour replacer ce projet dans un cadre plus large. Nous avons signé le contrat de ville dans la maison de quartier du Bois Matar en juin 2015. Le quartier de Triage a été sélectionné par l'État comme faisant partie de la « politique de la ville ». Le présent projet s'inscrit dans ce cadre. Un projet est donc en cours, et doit être construit.

Le conseil municipal,

Par 26 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Jocelyne LAVOCAT, Dominique LAVOCAT, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre,

Approuve le projet de protocole sur le projet de requalification du quartier de Triage à intervenir avec SADEV 94, SODEARIF et NEXITY.

Autorise le Maire à signer les actes correspondants.

19. Approbation de conventions de Projet urbain partenarial (PUP) à intervenir avec SADEV 94, SODÉARIF et Nexity pour la réalisation d'opérations de logements sur le quartier de Triage

M. KNOPFER

La commune a engagé le projet de requalification du quartier de Triage sur la base d'objectifs définis suite à la concertation menée auprès des habitants et à l'appel à idées réalisé par deux agences d'urbanisme en 2013.

Le projet est mis en œuvre dans le cadre d'une démarche d'urbanisme négocié, fondée sur un partenariat avec les opérateurs intéressés au projet, SADEV, Sodéarif et Nexity. Plusieurs secteurs de projets ont été définis : SADEV réalisera un programme de logements et d'équipements publics sur un terrain sis au 119, avenue de Choisy. Sodéarif réalisera un programme de logements sur un terrain sis 96, avenue de Choisy actuellement en friche. Nexity réalisera un programme de logements et de commerces de proximité au sein de plusieurs secteurs du quartier.

La loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion a introduit le projet de PUP, mécanisme contractuel de préfinancement par les constructeurs ou les aménageurs des équipements publics nécessaires aux futurs usagers.

Ainsi, selon l'article L.332-113 du code de l'urbanisme, « (...) lorsqu'une ou plusieurs opérations d'aménagement ou de construction nécessitent la réalisation de certains

équipements, le constructeur peut conclure avec la commune une convention de PUP prévoyant la prise en charge financière de tout ou partie de ces équipements. »

Concernant le projet de requalification de Triage, il s'agit de faire participer les trois opérateurs à l'extension des écoles Paul Bert, rendue nécessaire pour accueillir les enfants des nouvelles familles arrivant au sein du quartier.

Sur la base de ces dispositions, les opérateurs concluront avec la ville des conventions de PUP à hauteur de 4 000 euros par logement pour les programmes connus au jour de la signature, soit 760 000 euros pour la SADEV pour 190 logements, 332 000 euros pour Sodéarif pour 83 logements, et un million d'euros pour Nexity pour environ 250 logements.

Mme MARIE de FICQUELMONT

À mon sens, il s'agit là d'une forme de gabegie financière. L'agrandissement des classes coûtera dix millions d'euros, soit un million par classe dans la mesure où dix classes sont concernées, pour seulement deux millions d'euros subventionnés par les promoteurs. Cela représente 20 %. Le montant financé par la commune me paraît exorbitant.

Ensuite, vous évoquez l'introduction d'équipements publics dans le quartier de Triage, induits par la construction de 800 nouveaux logements à Triage. Pour autant, nous ne percevons ici que l'agrandissement des classes au titre de l'équipement public. Cela signifie que le projet ne prend pas en compte l'introduction de services postaux, fiscaux ou encore culturels.

Il subsiste là une certaine insuffisance au regard du coût associé. Pour ma part, le projet semble douteux. Je voterai contre.

Le conseil municipal,

Par 26 voix pour,

Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT, Philippe GAUDIN, Dominique JOLY, Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre,

Approuve le projet de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) à intervenir avec SADEV 94 pour un programme d'environ 190 logements situé 119 avenue de Choisy, d'un montant total de
760 000 €

Approuve le projet de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) à intervenir avec SODEARIF pour un programme d'environ 83 logements situé 96 avenue de Choisy, d'un montant total de
332 000 €

Approuve le projet de convention de Projet Urbain Partenarial (PUP) à intervenir avec Nexity pour un programme d'environ 250 logements situé 28, 40, 53 81 avenue de Choisy d'un montant total de 1 000.000 €

Renouveau urbain

20. Projet de requalification du centre-ville : approbation de la convention-cadre du Dispositif coordonné d'intervention immobilière (DC2I) et de la convention de mise à disposition de logements au département

M. HENRY

Le projet de requalification du centre-ville repose sur la mise en synergie de trois leviers complémentaires, dont le DC2I, dispositif visant à la restructuration et réhabilitation lourde d'immeubles conduits sous maîtrise d'ouvrage de l'EPA ORSA. Il a vocation à recycler un nombre limité d'adresses à forte valeur patrimoniale, dont l'état très dégradé et les problématiques sanitaires observées justifient une intervention publique renforcée.

Dans le cadre de ce dispositif, l'EPA ORSA acquiert les immeubles, met en place le relogement des occupants, et conduit les travaux de restructuration lourde et de démolition. Puis, il revend les immeubles et le foncier y afférant à un bailleur social, pour que ce dernier poursuive l'opération et assure la gestion de futurs logements.

À l'issue de la réhabilitation, les logements réhabilités construits sont loués en loyers maîtrisés, et gérés par l'opérateur durant la durée du conventionnement.

L'opérateur pressenti est l'Immobilière 3F, qui, après étude produit, sur les quatre adresses concernées (10 rue Victor Duruy, 25 rue de Paris, 104 rue de Paris et 3 rue de la Bretonnerie) 26 logements en loyer PLS.

Un protocole d'accord devrait être signé entre l'EPA et I3F en fin d'année.

Au regard des financements accordés par l'État et le département pour ce dispositif (deux millions d'euros chacun) les deux partenaires demandent la réservation de logements. En accord avec ceux-ci, l'État sera réservataire de 30 % des logements PLS produits, et le département aura un droit de priorité pour la location de six logements de type « PLUS » réservés par la ville dans l'opération d'I3F situés 53 rue de Paris en VEFA avec Sodéarif.

Afin de mettre en œuvre le dispositif, et d'entériner les engagements de chacun des partenaires, il a été élaboré un projet de convention générale et de convention de mise à disposition de logements au département.

La convention générale du dispositif coordonné d'intervention immobilière (DC2I) et la convention de mise à disposition de logements au département sont consultables à la DAUP, 22 rue Balzac à Villeneuve-Saint-Georges.

Mme MARIE de FICQUELMONT

Je souhaite connaître l'état d'avancement de la rénovation de la maison Victor Duruy. Les travaux sont interrompus depuis plusieurs mois.

M. HENRY

Je vous transmettrai le programme d'avancement des travaux.

M. GAUDIN

Où en sont les expropriations concernant le 25 rue de Paris ? Le bâtiment est-il vide ?

M. HENRY

Je l'ignore. Nous ferons un point à ce sujet.

Mme DINNER

J'ai reçu un point d'information à ce sujet. Je transmettrai ces éléments après.

Le conseil municipal,

Par 26 voix pour,

**Dominique JOLY et Anastasia MARIE DE FICQUELMONT ayant voté contre,
Birol BIYIK, Michel FAÏSSE, Pierre MAILLOCHON, Marie-Christine PEYNOT,
Philippe GAUDIN s'étant abstenus.**

Approuve la convention générale du Dispositif coordonné d'Intervention immobilière, inscrit au sein du projet de requalification du centre-ville, ainsi que la convention de mise à disposition de logements au Département afférente.

HABITAT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DE LA VILLE

Habitat

11. Occupation des locaux d'habitation intégrés au domaine public de la ville

Mme DINNER

Il s'agit de fixer les tarifs de location des logements communaux. Il existe une disparité importante en termes de tarification et de conventions attenantes. Il s'agit essentiellement de logements situés dans les écoles. Il convient de procéder à une harmonisation, en fixant les tarifs de location en se basant sur les tarifs pratiqués par l'office public de l'habitat.

Une discussion a été organisée en commission sur ce rapport. Il était question de loger des familles en grande difficultés. En l'occurrence, l'usage concerne exclusivement les enseignants, s'agissant de logements donnant sur les écoles ; et les associations. Pour exemple, l'association Asphalte accueille chaque année des étudiants polytechniciens. Nous avons ainsi logé deux étudiants dans ces logements.

Mme MARIE de FICQUELMONT

Finalement, les logements ne sont pas exclusivement destinés aux enseignants, dans la mesure où une part concerne les associations. Sera-t-il systématiquement question d'étudiants ?

M. HENRY

Non. Mme DINNER a donné un exemple en citant les étudiants logés par Asphalte. Il pourra s'agir de personnes affichant, dans tous les cas, une activité nécessaire à la ville. Ils interviendront dans des activités de la commune.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés.

Autorise le maire à louer le patrimoine communal aux conditions fixées ci-dessous et à signer tous les documents y afférents.

Fixe les tarifs de location de logements communaux comme suit :

Typologie	Montant de la redevance mensuelle, hors charges
T1, studio	181 €
T2, 1 chambre + 1 séjour	256 €
T3 2 chambres+ 1 séjour	292 €
T4 : 3 chambres + 1 séjour	328 €
T5 : 4 chambres 1 séjour	434 €

Dit que ces montants subiront chaque année les mêmes variations que l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE, selon la formule en vigueur suivante :

Rappelle que l'occupant s'acquittera, s'il y a lieu, des taxes et notamment de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, et des charges locatives telles qu'elles sont définies par le décret n° 87-713 du 26 août 1987, et devra souscrire et payer tous les contrats directement auprès des services de l'eau, de l'électricité, du gaz, du téléphone, etc.

DIRE que ces montants seront applicables à compter du 1er janvier 2016.

Rappelle que les logements communaux étant compris dans le domaine public communal, les contrats administratifs y afférents seront conclus à titre précaire et révocable.

Développement durable

12. Approbation du contrat d'amélioration de la collecte

M. POIRET

Sur le territoire de Villeneuve-Saint-Georges, et en particulier dans les grandes assemblées collectives, le geste de tri n'est pas totalement compris et réalisé. Cela explique que les performances sont relativement faibles, alors qu'il s'agit, là, d'un enjeu majeur.

Un travail a été engagé afin d'informer les bailleurs et les gardiens sur cet enjeu, et ainsi améliorer le dispositif de tri mis à disposition des habitants. Plusieurs préconisations techniques ont été formulées.

Néanmoins, le fait que les habitants ne perçoivent pas toujours l'utilité du tri et ne soient pas habitués à réaliser ce geste rend indispensable une démarche pédagogique sur la question.

Dans ce contexte, la ville a proposé sa candidature à l'appel à projets « Plan d'amélioration de la collecte d'Éco-Emballages », sous la forme d'un plan d'action en trois points. Le plan, d'un montant total de 78 823 euros, a été retenu par Éco-Emballages, qui se propose de le cofinancer à hauteur de 70 367 euros.

Il s'agit aujourd'hui de formaliser cet engagement, et de proposer d'approuver le contrat d'amélioration de la collecte, et d'autoriser Mme la Maire à signer ce contrat, ainsi que tout acte et document s'y rapportant.

M. JOLY

Je souhaite avoir des informations s'agissant de nos ambassadeurs du tri. Nous allons voter favorablement, dans la mesure où nous paierons environ 8 000 euros. Cependant, je reste convaincu quant à l'inutilité des ambassadeurs du tri. Il s'agit là encore d'une énième opération pour sensibiliser la population. Au vu du prix relativement faible, je félicite la municipalité pour ce partenariat. Espérons, et ne désespérons pas que les habitants soient sensibilisés à cette nécessité absolue que constitue le tri des déchets.

M. GAUDIN

Où en est le plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés ? Ce dispositif est logiquement obligatoire depuis deux à trois ans. Il s'agit du PLPDMA. Vous répondez toujours « y travailler ».

M. HENRY

En l'occurrence, j'ignore où en est ce dispositif, et m'engage à revenir vers vous dans ce cadre après m'être renseigné.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés.

Approuve le contrat d'amélioration de la collecte ;

Autorise le Maire à signer ce contrat, ainsi que tout acte et document s'y rapportant.

Dit que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget des exercices considérés.

13. Adoption de la Charte forestière de territoire de l'Arc boisé 2015-2020

M. POIRET

Il s'agit d'adopter la Charte forestière de l'Arc boisé, massif forestier d'environ 300 hectares se situant sur trois départements : le Val-de-Marne, la Seine et Marne et l'Essonne. La charte est élaborée en concertation avec les collectivités, l'État, l'ONF, l'agence des espaces verts de la région Ile-de-France, les propriétaires, associations, ainsi que d'autres intervenants.

La précédente charte courait de 2009 à 2014, et avait été adoptée par le conseil municipal le 20 septembre 2009. La nouvelle charte s'articule autour de trois enjeux : une meilleure protection, une gestion durable des forêts et un accueil du public respectueux de l'espace naturel.

Le projet est consultable à la Direction de l'aménagement de l'urbanisme et du patrimoine. Il nous est proposé de l'adopter et d'autoriser Mme la Maire à signer ladite charte ainsi que tout acte et document s'y rapportant.

M. GAUDIN

J'aurais trouvé extrêmement intéressant que vous présentiez, à cette occasion, le bilan de la charte 2009-2014, dans la mesure où elle est close. Je suppose qu'elle a affiché une certaine utilité, même si nous pouvons en douter. Je n'en ai vu que peu d'effets. Nous pouvons continuer de la sorte un temps certain, en élaborant une autre charte d'une durée de quatre ans.

M. HENRY

Il s'agit là de mettre un cadre, ce qui semble tout à fait positif. Je note cependant que vous souhaitez obtenir un bilan quant à la précédente charte.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés.

Adopte la Charte forestière de territoire de l'Arc boisé 2015-2020 ;

Autorise le Maire à signer ladite charte, ainsi que tout acte et document s'y rapportant.

Politique de la ville

14. Ville Amie des Enfants – Signature d'une convention d'objectifs avec l'UNICEF France

Mme BOUSSON-JANEAU

Ce point concerne la demande de renouvellement du label « Ville amie des enfants » décerné par l'UNICEF France. Depuis 2010, Villeneuve-Saint-Georges a mis en place de nombreuses actions destinées à apporter un soutien à la fonction parentale, ce qui lui a permis de bénéficier du label susmentionné.

La ville souhaite aujourd'hui poursuivre son partenariat avec UNICEF France et soumet sa candidature pour renouvellement du label. La candidature a été transmise cet été à l'UNICEF. Elle est en cours d'instruction. Elle repose sur des actions diverses, en lien avec la non-discrimination, l'égal accès aux services et la lutte contre la pauvreté notamment.

Ce label récompense les engagements de la ville pour construire et valoriser à Villeneuve-Saint-Georges les parcours de réussite pour les enfants et les jeunes.

M. JOLY

L'UNICEF ne pouvait développer une autre thématique que la solidarité internationale. Par essence, celle-ci est en effet internationaliste. Cela étant dit, sans « remuer le couteau dans la plaie », la municipalité s'étant montrée exemplaire en la matière, je souhaiterais que l'UNICEF effectue des campagnes contre la pédophilie, avant même l'engagement pour la solidarité internationale. J'espère être entendu.

À nouveau, il convient de préciser que je m'adresse ici à l'UNICEF par l'intermédiaire de ma prise de parole, et non à la municipalité, qui s'est montrée absolument exemplaire dans ce grave tourment qu'a connu la ville il y a quelques années. J'espère que l'UNICEF nous entendra.

M. FAÏSSE

Le rapport comporte un volet lié à la santé. Mme la Maire avait promis l'installation de trois à quatre médecins généralistes dans le quartier Nord de Villeneuve. Qu'en est-il finalement ?

M. HENRY

Dès lors que les médecins refusent de s'installer, la démarche semble complexe. Un travail est en cours à ce sujet.

M. FAÏSSE

Mme la Maire avait indiqué la présence de candidats lors de l'avant-dernier conseil municipal.

M. HENRY

En effet, mais pour l'heure, ce travail n'a pas encore abouti. Je ne peux en dire davantage à ce stade.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés.

Réaffirme l'intérêt et l'engagement de la Ville pour obtenir le renouvellement du label Ville Amie des Enfants de l'UNICEF,

Autorise le Maire à signer la convention d'objectifs valable jusqu'en 2020 avec l'UNICEF France et à prendre toutes les mesures nécessaires pour son application

Approuve l'adhésion à l'UNICEF France et s'engage à acquitter le montant de la cotisation de 200 € par an à partir de l'année de signature de la convention d'objectifs et pour la totalité de sa durée,

Autorise le Maire à signer toute convention et tout document administratif et financier relatif au projet.

PETITE ENFANCE, ENFANCE ET ÉDUCATION

DEELE

15. Demande de subvention auprès du Rectorat de Créteil dans le cadre du « Plan numérique dans les écoles REP »

Mme RICHTON

Dans le cadre de l'appel à projets du programme de préfiguration du plan numérique du ministère de l'Éducation nationale institué dans le cadre du nouveau dispositif REP+, la ville de Villeneuve-Saint-Georges a la possibilité de bénéficier d'une subvention pour l'acquisition de classes mobiles à destination des écoles élémentaires Berthelot, les Poètes, Jules Ferry et Paul Bert.

Ce partenariat a pour but la réalisation de quatre objectifs majeurs :

- Démontrer les apports concrets du numérique pour les élèves, les enseignants et les familles, en l'intégrant dans le quotidien de l'école, et de la communauté éducative ;
- Favoriser de manière transversale une densification des usages du numérique, propice à la réussite scolaire et à la mise du parcours citoyen et à l'innovation pédagogique ;
- Définir les conditions de généralisation du numérique en matière d'infrastructure, d'équipement, de support, et de sécurité d'organisation, de formation et d'accompagnement des enseignants ;
- Mettre en place une gouvernance partagée.

La commune s'engagera à fournir aux écoles les équipements nécessaires à la mise en place des classes mobiles, à mettre en place des services permettant l'administration du parc d'équipement, à fournir un débit d'au moins deux mégabits et un accès Internet dans les salles

de classe pouvant être simultanément partagées par l'ensemble des tablettes de la classe mobile, à fournir des installations électriques et réseaux permettant l'usage des équipements de classe mobile, et l'accès des ressources pédagogiques dans de bonnes conditions.

Le rectorat s'engagera à apporter un accompagnement sur la durée du projet, de sa préparation à la mise en œuvre, et de son évaluation.

Le programme fait l'objet d'une évaluation partagée et continue. Il s'agira d'attribuer à la commune une subvention exceptionnelle pour mettre en œuvre le projet d'équipement des classes mobiles sur la base d'un montant plafonné, TVA incluse, à 6 000 euros par classe mobile dans la limite de trois classes par école.

Il conviendra de généraliser le développement des approches numériques avec le collège de secteur dans le cadre, notamment, du conseil-école-collège.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de solliciter la subvention la plus élevée possible auprès du rectorat de Créteil et de tout autre organisme, et d'autoriser le Maire à signer toute convention et tout document administratif et financier relatif au projet, de dire que les dépenses et recettes afférentes seront inscrites au budget considéré.

M. MARIE de FICQUELMONT

Je souhaiterais connaître le coût du projet, car celui-ci me semble important. De plus, pouvez-vous expliquer le système de la classe mobile ?

Mme RICHTON

La classe mobile est un « chariot » comportant plusieurs tablettes numériques. Le chariot se déplace de classe en classe. À ce jour, une classe est équipée « salle informatique », et les élèves se déplacent. Il s'agit de procéder de façon inverse.

Le budget total s'élève à 100 000 euros, subventionné à hauteur de 80 %.

M. HENRY

Nous profitons de l'évolution de l'informatique vers le numérique (tablettes numériques et ordinateurs portables) pour renouveler le mode d'information et informatique au sein des écoles. Le matériel se trouvait dans une pièce. Il est désormais à disposition des classes. Les enfants peuvent ainsi rester dans leur classe avec l'informatique.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés.

Sollicite la subvention la plus élevée possible auprès du rectorat de Créteil et de tout autre organisme.

Autorise le Maire à signer toute convention et tout document administratif et financier relatif au projet.

16. Modification de nom et de périmètre d'un secteur scolaire de la Commune

Mme RICHTON

En vue de l'ouverture du groupe scolaire Anne Sylvestre, anciennement désigné les Poètes, pour la rentrée scolaire 2016-2017, il convient de modifier en conséquence le nom du secteur scolaire correspondant, et à en redéfinir le périmètre pour les élèves de maternelle.

Le secteur scolaire de cette école est donc dénommé Anne Sylvestre.

Par ailleurs, au vu des nouvelles constructions et de l'implantation géographique de l'école Anne Sylvestre, il convient de basculer les familles dont les adresses sont comprises entre le n° 30 et le n° 68 de l'avenue président Kennedy, côté pair, sur le secteur Anne Sylvestre. En effet, ils sont au plus proche de cette nouvelle école, et de l'école Victor Duruy dont elles dépendent à ce jour.

Pour information, les familles relèvent d'ores et déjà de ce secteur pour ce qui concerne les élèves de l'école élémentaire.

Pour ces adresses, les effectifs prévisionnels connus à ce jour font état, pour la rentrée 2016-2017 de huit élèves de petite section, nombre pouvant évoluer, car la campagne de préinscription ne démarrera qu'en janvier 2016, cinq élèves en moyenne section, et neuf élèves en grande section.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser l'attribution du nom d'Anne Sylvestre au secteur scolaire Poètes existant, d'approuver le basculement de l'avenue président Kennedy, numéros pairs du 30 à 68, rattachés au secteur scolaire maternelle Victor Duruy vers le secteur scolaire Anne Sylvestre, et de préciser que tous les autres périmètres scolaires de la commune restent inchangés. Je vous remercie.

M. GAUDIN

Les parents concernés par ce changement ont-ils été informés ?

Mme RICHTON

Absolument. Cela permet le regroupement des fratries.

Le conseil municipal,

À l'unanimité des membres présents et représentés.

Autorise l'attribution du nom « ANNE SYLVESTRE » au secteur scolaire « POÈTES » déjà existant,

D'APPROUVER le basculement de l'avenue du Président Kennedy (n° pairs de 30 à 68) rattachée au secteur scolaire maternel VICTOR DURUY vers le secteur scolaire ANNE SYLVESTRE

Précise que les autres périmètres scolaires de la Commune restent inchangés.

Informations diverses

Déploiement du dossier unique (réforme ALUR)

M. HENRY

Ce point ne sera pas développé. La note demeure à votre disposition. Elle concerne la loi ALUR.

M. PILATTE

Je tiens à rassurer M. GAUDIN : les braqueurs d'Intermarché ont été arrêtés.

M. HENRY

Je vous remercie, et vous souhaite une bonne soirée.

la séance est levée à 22h15